

# **Michel Foucault : le G.I.P., l'histoire et l'action.**

**Audrey Kiéfer**



<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/1.0/deed.fr>

## **INTRODUCTION :**

« Je dirais qu'en dernière instance, je ne fais aucun effort pour développer la moindre forme de cohérence. La cohérence, c'est celle de ma vie. J'ai lutté dans différents domaines, c'est exact. Ce sont des fragments d'autobiographies. J'ai connu quelques expériences avec les hôpitaux psychiatriques, avec la police et sur le terrain de la sexualité. J'ai essayé de lutter dans toutes ces situations [...] Si je lutte à tel égard ou à tel autre, je le fais, parce qu'en fait cette lutte est importante pour moi dans ma subjectivité »<sup>1</sup>.

En 1975, le nombre de prisonniers, prévenus et condamnés, s'élevait à 27 000. Le taux d'occupation avoisinait les 120%. En 2004, environ 64 000 personnes étaient incarcérées dans les prisons françaises qui, au total, comptent moins de 49 000 places. Le taux d'occupation moyen dépassait donc les 130%<sup>2</sup>. Indubitablement, entre 1975 et 2005, des prisons ont été construites mais comment expliquer cette inflation carcérale ?

D'après les statistiques pénitentiaires, il est possible de constater, depuis le milieu des années 70, un allongement de la durée moyenne de détention, une légère augmentation

<sup>1</sup> *Dits et écrits* [DE] IV n°349 : « Interview de Michel Foucault », page 667.

<sup>2</sup> Il faut noter que la situation est très variable d'une prison à l'autre. Le problème de la surpopulation concerne particulièrement les maisons d'arrêt. [densité au 1<sup>er</sup> juillet 2003 : maisons d'arrêt et centres de semi-liberté, 141.84% - maisons centrales, 106.92% - centres de détention, 93.6% - centres pour peines aménagées, 73.78%. OIP, *Les conditions de détention en France. Rapport 2003*, La Découverte, 2003, page 215].

des longues peines et un faible taux des aménagements de peines. Mais ces seuls chiffres ne suffisent pas pour comprendre la situation présente. Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment la population carcérale (en proportion de la population totale) a-t-elle pu doubler en trente ans ?

Il est difficile de répondre à cette question car la prison est un monde clos, ignoré ou caché, qui ne semble attirer l'attention des médias et alerter l'opinion que lorsque sont emprisonnées des personnes qui échappent au stéréotype du délinquant.

En janvier 2000 par exemple, des personnalités incarcérées à la prison de la Santé dans le quartier dit des « V.I.P. » (very important person) ont lancé un appel au ministre de la Justice pour qu'on améliore les conditions de détention dans les prisons françaises : « Madame la Ministre, il est grand temps d'agir, et nous sommes à votre entière disposition pour vous suggérer des idées »<sup>3</sup>. Cet appel, ainsi que le livre de Véronique Vasseur publié peu avant<sup>4</sup>, semblent toucher l'opinion et les politiques. En moins de deux semaines, le 2 février, les députés votent la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur la situation dans les prisons françaises<sup>5</sup>. Le rapport est accablant, la situation préoccupe les autorités. Mais pour combien de temps ? La prison retombe bien vite dans l'oubli...

En 1970 déjà, suite à la dissolution de la Gauche Prolétarienne par le gouvernement de Pompidou, de nombreux militants maoïstes sont emprisonnés. Ils entreprennent alors une grève de la faim pour dénoncer leurs conditions de vie en détention et ouvrent la voie au débat. Face à ces incarcérations pour raisons politiques, l'opinion se mobilise. Les militants maoïstes ne véhiculent pas l'image traditionnelle du délinquant et il est difficilement accepté que l'on emprisonne quelqu'un pour ses idées.

---

3 « Appel à Mme Elisabeth Guigou, garde des Sceaux », *Le nouvel Observateur*, n°1837, 20-26 janvier 2000, page 68. L'appel compte 27 signataires dont Bernard Bonnet, José Bové, Christine Deviers-Joncour et Pierre Botton.

4 Véronique Vasseur, *Médecin-chef à la prison de la Santé*, Cherche midi éditeur, 2000.

5 [En ligne]. <http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/prisons.asp> (Page consultée le 7 juin 2006).

Mais qu'en est-il du détenu de droit commun <sup>6</sup> ? Pourquoi la prison est-elle un espace si fermé aux contrôles extérieurs ? Avons-nous honte de nos prisons ? <sup>7</sup>

Pour comprendre la situation présente et son apparent immobilisme, il faut remonter dans le proche passé et entreprendre une micro-histoire axée sur le problème carcéral en France depuis l'après-guerre. À la Libération, la population carcérale s'élevait à 60 000 personnes, les bâtiments étaient délabrés et les conditions de détention dénoncées par ceux qui avaient connu la prison durant l'occupation allemande : il fallait réformer.

Dans un premier chapitre, un état des lieux des années 50-60 sera présenté en vue de décrire l'orientation prise par les autorités en matière pénale au sortir de la seconde guerre mondiale. Une commission est instituée en décembre 1944 pour établir une « déclaration de principes » devant servir de base à une politique pénitentiaire à venir. Influencée par la théorie belge de défense sociale, la commission propose comme principe premier « l'amendement et le reclassement social du condamné ».

La réforme engagée suscite des réactions hétérogènes. Malgré l'approbation et l'enthousiasme de beaucoup, un certain nombre de criminologues et autres experts du monde carcéral remettent en question son orientation d'un point de vue strictement théorique. D'autres, en accord avec les principes, dénoncent son inapplication.

Si les acteurs et observateurs du monde pénitentiaire évoquent souvent le manque de moyens et de volonté, un événement va venir perturber plus encore cette réforme : la guerre d'Algérie éclate le 1<sup>er</sup> novembre 1954 et en 1957-58, les prisons françaises commencent à se remplir d'opposants politiques du F.L.N. algérien. Avec

---

<sup>6</sup> En réalité, d'après les textes, le statut de « prisonnier politique » n'existe plus depuis 1981. Cf. Article 702 du CPP : « En temps de paix, les crimes et délits contre les intérêts fondamentaux de la nation sont instruits et jugés par les juridictions de droit commun [...] ».

<sup>7</sup> « Prisons de la honte » : l'appel de l'Obs. En novembre 2005, le *Nouvel Observateur* lance cet appel. Plus de 200 personnalités réagissent et une pétition est créée.

[En ligne]. <http://permanent.nouvelobs.com/societe/20051102.OBS4030.html> (Page consultée le 7 juin 2006).

l'emprisonnement de ces militants, la détention pose de nouveaux problèmes : la déclaration de 1945 ne mentionne guère les incarcérations pour raisons politiques. Les militants incarcérés entreprennent alors un combat pour obtenir un régime spécial. Lorsque seront emprisonnés les militants maoïstes de la Gauche Prolétarienne en 1970, la prison sera de nouveau un espace de lutte. Les maoïstes vont réclamer le statut de prisonniers politiques et interpeller l'opinion sur les conditions de détention de tous les prisonniers, y compris celles des droits communs. Suite au combat de ces militants, Michel Foucault, Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet signent, en 1971, un *Manifeste* annonçant la création d'un Groupe d'Information sur les Prisons. L'objectif de ce collectif est de résister aux côtés des droits communs, ces « délinquants-type » qui n'ont pas de statut particulier pour prendre la parole et se faire entendre.

Le deuxième chapitre sera entièrement consacré à ces années 1971-1973 où le Groupe d'Information sur les Prisons lutte pour donner la parole aux prisonniers.

Comment le GIP s'est-il constitué ? Si le *Manifeste* est signé par trois intellectuels, ce groupe d'information est avant tout un collectif anonyme qui réunit des détenus, des anciens détenus, des familles de détenus mais aussi des magistrats, des médecins, des aumôniers, etc.

Contre quoi lutte-t-il ? L'objectif du GIP est d'informer sur l'intolérable du quotidien des détenus et celui des mécanismes qu'exerce la justice à l'encontre des plus pauvres. Il faut savoir et faire savoir, s'informer et diffuser l'information.

Comment va-t-il entreprendre le combat ? Le GIP a, clandestinement, mené ses « enquêtes-intolérance ». Grâce aux familles et amis des détenus qui se rendaient aux parloirs, des questionnaires ont pu circuler dans la détention. L'information du dedans pouvait alors se faire connaître au dehors. La parole des prisonniers était la condition même d'existence du GIP. Mais les détenus n'ont pas été écoutés et pendant l'hiver 1971-72, d'importantes mutineries se sont succédées dans les prisons françaises. Chacune de

ces révoltes avait sa spécificité propre mais toutes furent l'expression d'un rejet de ce « lieu d'exception »<sup>8</sup> qu'est la prison : une zone de non-droit en rupture avec la société du dehors. Le GIP est, nous le verrons, un nouveau type de mobilisation qui souhaite rompre avec les lieux communs : par exemple, celui qui consiste à n'attribuer le savoir sur la prison qu'aux seuls professionnels de l'univers carcéral. Les prisonniers connaissent mieux que quiconque les conditions de leur détention. Si l'autodissolution du GIP est décidée en 1973, Foucault va poursuivre son action en publiant, en 1975, *Surveiller et punir, naissance de la prison*. S'il est « normal » pour nous aujourd'hui d'enfermer un délinquant, *Surveiller et punir* montre que cela ne l'est pas.

Dans le troisième chapitre, il sera question de cette nouvelle lutte foucauldienne. La détention comme peine est une invention post-révolutionnaire et les cachots du Moyen-Âge ne sont pas des prisons. Pour dépeindre l'émergence de la prison, Foucault se donne plusieurs exigences méthodologiques faisant de l'histoire une pratique également philosophique. L'histoire et la philosophie entremêlées modifient alors respectivement leur contenu. Par cette méthodologie spécifique, l'étude foucauldienne se distingue du travail des historiens. En 1978 par exemple, Jacques Léonard rédige un compte rendu de *Surveiller et punir* où il expose un certain nombre de désaccords. Un échange entre l'historien et le philosophe s'engage, permettant de mieux cerner l'objectif de Foucault. *Surveiller et punir* est une généalogie de la société disciplinaire où les relations de pouvoir et de savoir se soutiennent et se consolident mutuellement. Mais cette société disciplinaire si finement disséquée, n'est-ce pas celle qui constitue, encore, l'actualité de Foucault ? Si *Surveiller et punir* s'achève en 1840, il est impossible de ne pas ressentir à sa lecture l'actualité de sa publication. Une question se pose alors : peut-on établir des connexions entre l'action politique de Foucault et ses recherches historico-philosophiques ? Est-il légitime de le faire ?

Doit-on alors penser que son travail au sein du GIP l'a incité à réfléchir sur la prison et à

---

8 Alain Brossat, *Pour en finir avec la prison*, Éditions La fabrique, 2001.

écrire *Surveiller et punir* ? Telle sera la question centrale du quatrième et dernier chapitre de cette étude. Si un livre d'histoire instruit de philosophie et une brochure donnant la parole aux prisonniers possèdent des exigences différentes, ces deux pratiques ont, chacune, des conséquences sur le réel. Pour considérer que la parole peut être une action politique de résistance et l'histoire un outil dans la lutte contre le pouvoir, il est nécessaire de rompre avec l'opposition entre le travail théorique et le travail politique. Effectivement, à la lecture de *Surveiller et punir*, nous sommes surpris de voir une telle prégnance de l'actualité. Ne pouvons-nous pas dès lors définir l'investigation de Foucault sur les prisons comme un double diagnostic où le passé, le présent et l'actualité s'entrecroisent et s'instruisent mutuellement ? L'actualité se pose comme la préoccupation première pour faire de l'histoire et l'histoire, de son côté, va permettre de se distancier de l'émotion que peut provoquer l'urgence de l'actualité.

Il est possible, dans cette perspective, d'établir des connexions entre les actions politique et philosophique de Foucault sur les prisons. Elles peuvent s'articuler autour d'une même attitude : celle de « l'indocilité réfléchie » ou de « l'inservitude volontaire »<sup>9</sup>. L'attitude qu'adopte Foucault est un travail de connaissance de soi dans notre constitution de sujet historique (dans notre historicité et notre actualité) mais elle est aussi une recherche pour s'imaginer et s'inventer différemment. En effet, si les choses ne vont pas de soi, il peut en être autrement. Ses actions au sein du GIP ou ses recherches historico-philosophiques sur la pénalité illustrent parfaitement cette attitude où « contredire est un devoir ». La recherche foucauldienne sur les prisons est bien l'indice d'une résistance « par logique ». C'est un acte de courage intellectuel que de rendre compliqué ce qui nous paraît évident et une « inservitude volontaire » face au pouvoir de normalisation et d'individualisation. Peut-être pourrions-nous alors, en questionnant les modalités d'action de Michel Foucault, rencontrer un espace de liberté dans lequel, à notre tour, nous pourrions vivre.

---

9 « Qu'est-ce que la critique ? (Critique et *Aufklärung*) », *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1980, volume 84, fascicule 2, pages 39. Ce texte ne figure pas dans les *Dits et écrits*.